

Bu 27. Sept. 1947

Berne, le 24 septembre 1947.

80772

Monsieur D. Grena de Jongh,
Chef des Services de la Trésorerie de la
Banque Internationale pour la Reconstruction
et le Développement,
Washington 6 D.C.

Cher Monsieur,

Je regrette de n'avoir pu répondre plus tôt à votre lettre du 12 août 1947, dont je vous remercie. Il n'était malheureusement guère possible, pendant la période des vacances, de faire avancer l'étude du problème qui vous intéresse. Je suis toutefois en mesure de vous communiquer aujourd'hui ce qui suit:

C'est avec plaisir que nous avons vu le premier emprunt émis par la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement connaître un si grand succès et, personnellement, je serais toujours très heureux si la Suisse pouvait également apporter sa contribution dans ce sens et témoigner par là de sa sympathie pour la reconstruction internationale. Malheureusement, depuis notre dernier entretien, la situation s'est modifiée d'une manière qui fait apparaître sous un jour moins favorable les possibilités de réalisation du projet que nous avons discuté. Outre la réduction du taux d'intérêt de 2 1/2 % à 2 1/4 % pour la tranche de 10 ans, ce qui augmente l'écart avec les conditions du marché financier suisse, il faut relever la forte tendance à la hausse dont fait preuve, ces derniers temps, le cours du dollar financier, vraisemblablement à la suite de la cessation des remises d'or de la part de la Banque Nationale Suisse. Ceci rend encore moins attrayant pour le propriétaire suisse de dollars financiers la souscription à une part de la tranche au taux de 2 1/4 %. Pour ces raisons, les banques suisses, que nous avons consultées à nouveau, sont de l'opinion que l'émission d'un emprunt en Suisse pourrait aisément se heurter à un échec, même si notre gouvernement accordait la garantie de transfert qui avait été envisagée. A mon avis, il convient d'éviter à tout prix cet échec, dans l'intérêt même de la Banque pour la Reconstruction. Aussi n'ai-je pu jusqu'ici me résoudre à proposer au Conseil Fédéral de surmonter ses très légitimes hésitations et d'octroyer cette garantie. Une telle décision ne serait justifiée que si le succès du projet était assuré.

Dodis



